



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 11 septembre 2023 de 20h00 à 21h35
Lieu : Maison du Charron - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLECE PAR
Président	X. Henauer	x		
Vice-Président	R. Lima	x		
Secrétaire	E. Schmied	x		
Conseillers municipaux	D. Bourbala	x		
	A. Chaudieu	x		
	S. Conus	x		
	C. Tonoli	x		
	M. Croubalian	x		
	M. de Terwangne	x		
	J. Diaz	x		
	P. Dubath	x		
	T. Foster	x		
	J.-P. Kapp	x		
	J.-M. Leiser	x		
	J. Marquis	x		
	P. Marro		x	
	E. Matias Ramos		x	
	C. Miche	x		
	G. Pinto-Pereira	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	A. Sauter Caillet	x		
	C. Schneckenburger	x		
	S. Sidler	x		
	E. Tamone	x		
	C. Varonier	x		
	B. Zeder	x		
Maire	C. Lambert	x		
Vice-Maire	J. Tchamkerten	x		
Conseillère administrative	O. Enhas	x		
Secrétaire générale adjointe	M.-L. Possa	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Exhortation et introduction
2. Prestation de serment de M. Pierre Schenker, membre suppléant
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023
5. Communications du Bureau du Conseil municipal
6. Délibérations
 - a. D34 - Crédit de CHF 2'585'000.- destiné à l'acquisition des parcelles n°6890 et 6891, chemin Louis-Dégallier 3 et 3A
 - b. D38 - Bief de Pont-Céard - Délégation du Conseil municipal vers le Conseil administratif en vue d'une cession terrain domaine public au profit domaine privé
7. Motions
8. Résolutions
9. Questions
10. Pétitions
11. Communications du Conseil administratif
12. Communications des membres du Conseil municipal
13. Divers

1. EXHORTATION ET INTRODUCTION

Le Président ouvre la séance à 20h00 et prononce l'exhortation.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil administratif et du Conseil Municipal, à Mme la Secrétaire générale adjointe et à Mme la procès-verbaliste. Il salue la presse et le public.

Mme Matias Ramos et M. Marro sont excusés.

M. Lima quitte la séance à 20h56.

2. PRESTATION DE SERMENT DE M. PIERRE SCHENKER, MEMBRE SUPPLEANT

Le Conseil municipal prend acte du serment de M. Pierre Schenker, membre suppléant, qui, selon la formule prévue par la loi sur l'administration des communes, promet solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.

Applaudissements.

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président donne la parole à M. Conus :

« Les Verts et les Vertes de Versoix ainsi que le PLR et le Conseiller municipal indépendant avaient dans l'idée de déposer un projet de résolution mais suite au mail arrivé très tardivement ce matin, nous en reparlerons dans les divers. »

En l'absence de demande de modification, l'ordre du jour est approuvé.

4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2023

Les modifications ci-dessous sont apportées au PV de la séance du 19 juin 2023 :

- Page 7, avant-dernier §, remplacer la phrase : « *M. Diaz fait part de son étonnement que l'on puisse s'opposer à l'administration lors d'un Conseil municipal en remarques préliminaires* » par la phrase : « **M. Diaz s'étonne que le CA oppose le Conseil municipal à l'administration après la discussion que nous avons eue préalablement.** »
- Page 7, dernier § : Dans la phrase « *M. Diaz interrompt son intervention pour signaler au Président qu'il est constamment dérangé par certains collègues lors de ses prises de parole pendant les débats* », M. Diaz demande de préciser qu'il s'agit de deux collègues du parti Le Centre.

Le Président n'adhère pas à cette demande de modification. En effet, M. Diaz n'avait pas précisé lors de son intervention qu'il était dérangé par des collègues du parti Le Centre. Les termes « d'autres membres du Conseil municipal » lui paraissent plus adéquats.

Dont acte.

- Page 8, 2^e §, modification : « *M. Diaz reprend le cours de son intervention concernant l'utilisation du terrain et **signale qu'il a demandé l'ouverture du stade Louis Yung pour les écoles pendant toute l'année** relève l'intérêt de la mise à disposition d'un terrain à proximité pour les élèves ~~des école primaires et du cycle~~* ».

M. Diaz précise qu'il s'agit d'une demande active de sa part.

Vote : Muni de ces modifications, le procès-verbal de la séance du 19 juin 2023 est accepté par 23 oui, aucun non et 1 abstention d'usage, avec remerciements à son auteure (24 votants).

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président prend la parole :

- 5.1. Une petite remarque présidentielle concernant les compétences de la présidence. « Art. 13 du règlement du Conseil Municipal : le président du CM dirige les débats et détient seul la police de la séance. Il assure le bon déroulement des séances, le maintien de l'ordre et fait respecter le présent règlement. »

Le respect des paroles et opinions sont essentielles dans les débats pour autant que celles-ci ne servent pas à des attaques personnelles contre l'une ou l'autre des parties.

La verrée qui suit le Conseil Municipal est également un moment qui, certes se veut convivial, permet parfois de continuer les débats engagés entre le CM et le CA.

Autant je peux exiger la bienséance lors de nos plénières, autant je ne peux que « demander » que cette bienséance soit également de mise en dehors de nos séances. C'est donc maintenant chose faite.

En espérant avoir été entendu et compris, je passe à la suite des communications du bureau.

5.2. Nous avons reçu un mail pour la réussite du 1er août sur la commune de Versoix tant au niveau de l'ambiance que de la solennité. Un petit bémol a cependant été relevé quant au choix du vin blanc provenant de Rolle vendu par la Société de Sauvetage de Versoix. La missive félicitait la Société de Sauvetage de Versoix pour son engagement, mais l'invitait à plus de vigilance dans le choix genevois de tous les vins proposés. Une réponse a été faite par M. le Maire en écrivant que nous sommes également sensibles à la diversité et la qualité des produits de notre pays.

5.3. Nous avons reçu un courrier de la quincaillerie de Versoix SA dont je vous résume la teneur.

Le courrier est en lien avec la fermeture du tronçon Chemin Vandelle – Place de la Gare – Place du Boléro ainsi que de la suppression de la zone de livraison située à côté de la quincaillerie. Le message adressé parle de la possible baisse de fréquentation due au bricolage routier communal et de la possible délocalisation de la quincaillerie si besoin se fait sentir.

Les horaires de tri ne sont pas respectés. Le courrier de la quincaillerie y fait également mention. Il est reproché à la commune de ne rien faire afin de faire respecter le règlement communal/cantonal concernant ces zones de tri.

Je crois savoir que les services communaux sont entrés en contact avec Monsieur Vincent Bardet de la Quincaillerie de Versoix SA.

5.4. Un courrier du président de l'UDC Versoix adressé à l'ensemble du Conseil municipal et Magistrats concernant l'utilisation du terrain d'athlétisme a été envoyé par courriel ce jour. Celui-ci fait le constat de son utilisation intensive, soit 4 jours par semaine plus le samedi matin, ne laissant que très peu de place pour des activités sportives hors clubs ainsi que pour des activités de loisirs. Nous nous voyons proposer la solution de laisser libre un ou deux couloirs pour les activités libres. Il est relevé le soutien aux initiatives de la commune visant à promouvoir le sport et les loisirs tout en proposant une alternative permettant un équilibre entre les besoins des associations sportives et ceux de la population.

Je vais donc transmettre au président de la commission culture, sport et manifestation le courrier reçu afin qu'il y soit traité dans sa commission.

5.5. Un peu plus de légèreté cette fois. La ville de Carouge est l'organisatrice du tournoi de football des élu.e.s genevois.es. Il se tiendra le dimanche 8 octobre 2023 au stade de la Fontenette. Une seule équipe par entité

composée de 5 joueurs et 1 gardien. Ne sachant pas si une équipe est existante à Versoix, je prie les élu.e.s intéressé.e.s de bien vouloir m'en faire part lors de la verrée en fin du Conseil Municipal, l'inscription devant se faire jusqu'au 15 septembre.

5.6. Je vous rappelle la tenue d'une Toutes Commissions Réunies le jeudi 21 septembre 2023 sur le Plan climat communal à 18h30 dont la convocation vous a été envoyée le mardi 29 août.

5.7. Je vous rappelle également la visite de la réserve naturelle de Bois-du-Faisan avec Pro Natura le samedi 30 septembre. Rendez-vous à 10h00 précises au lieu indiqué dans l'invitation envoyée le 5 septembre 2023. Une confirmation de votre présence est demandée par retour d'e-mail à Mme Possa d'ici au 15 septembre.

5.8. Finalement, je vous prie de prendre note que le bureau a arrêté une date en entente avec le CA pour une Toutes Commissions Réunies le mercredi 4 octobre 2023 pour faire suite à la TCR concernant l'analyse organisationnelle.

6. DELIBERATIONS

- a. D34 – Crédit de CHF 2'585'000.- destiné à l'acquisition des parcelles n°6890 et 6891, chemin Louis-Dégallier 3 et 3A

Rapport de majorité de la commission aménagement et transports

Mme Sauter Caillet prend la parole :

« Le projet concerne l'acquisition, par la Commune, de deux parcelles sises au chemin Dégallier 3 et 3A appartenant aujourd'hui à Monsieur André Meylan. En effet, n'ayant pas d'héritier, ce dernier a approché la ville de Versoix pour une éventuelle vente de ses parcelles, à condition de pouvoir continuer d'habiter dans son logement (cela s'appelle un droit d'habitation). Une villa est située sur chacune des parcelles. L'une est habitée par le propriétaire alors que l'autre abrite trois appartements en location.

La Ville de Versoix acquière les deux immeubles au prix d'estimation. Elle encaisse les loyers des baux en cours mais peut aussi de suite disposer différemment de l'immeuble en location si elle en a la nécessité. Le bâtiment occupé par Monsieur André Meylan est au bénéfice d'un droit d'habitation, ce que signifie que le bénéficiaire du droit d'habitation ne peut en jouir que s'il occupe le logement.

Le projet a été présenté à la commission Aménagement et transport du 13 juin et voté à celle du 22 août.

Lors de la présentation, les commissaires se sont enquis des points suivants :

- La nécessité d'une mise en conformité énergétique des bâtiments alors même qu'ils sont destinés à être démolis dans un avenir plus ou moins proche

- La nécessité de réaliser des travaux urgents de rénovation.

Selon les informations fournies par l'administration, l'Office cantonal de l'énergie a confirmé que compte tenu du fait que les bâtiments seraient voués à être démolis, de tels travaux ne seraient pas demandés. Une simple optimisation des installations techniques est néanmoins envisageable (sans travaux de remise en état). Il s'agit par exemple de réglages pouvant être ordonnés par la Commune et effectués dans le cadre de l'entretien des installations.

Quant aux travaux urgents de rénovation, l'expert mandaté par la Commune a confirmé qu'il n'y a pas de dégradation majeure nécessitant de tels travaux. Les toitures ainsi que le chauffage et autres équipements ont été réfectionnés dans les années 2000.

Le message comprenant deux bâtiments, dont un seul est habité par l'actuel propriétaire, il sera possible de commencer les travaux sur la première parcelle pour ensuite les prolonger sur la seconde, à l'échéance du droit d'habitation.

Le programme envisagé, soit de l'équipement public (parascolaire notamment), est apparemment compatible avec les contraintes en termes de protection contre le bruit et de protection contre les accidents majeurs auxquelles est soumise la zone.

Fort de toutes ces informations, la commission Aménagement et transports a préavisé favorablement ce message à l'unanimité des 9 membres présents. »

Rapport de majorité de la commission finances, administration et économie

M. Ricci prend la parole :

« Dans sa séance du 5 septembre 2023, la commission des Finances a étudié cette demande de crédit sur son aspect financier. Certains commissaires ont fait la remarque que c'est le terrain qui intéressait la commune pour des besoins futurs et le prix du terrain avec les 2 maisons rendait ce crédit un peu plus cher.

A savoir, que le droit d'habitation rabaisse le prix de 532'000.-, que lors de l'achat de ces parcelles le prix d'acquisition sera classé au patrimoine financier. C'est-à-dire que l'achat de ces parcelles sera inscrit directement au bilan à leur valeur d'acquisition. Elles ne feront pas l'objet d'un amortissement, mais leur valeur sera réévaluée tous les 5 ans, conformément à l'art.38 de la RAC.

C'est à l'unanimité des 9 membres présents que ce crédit de CHF 2'585'000.- a été accepté. »

Discussion

M. Zeder prend la parole :

« C'est une belle opportunité pour la commune d'acquérir ces deux parcelles, stratégiquement situées en continuité de l'école Lachenal, afin de pouvoir développer les infrastructures scolaires, parascolaires, voire sociales et sportives. Cette acquisition a d'ailleurs déjà été envisagée par nos prédécesseurs lors de l'acquisition de la parcelle voisine en obtenant un droit de préemption. Disposer de réserves foncières, particulièrement en des lieux stratégiques sont essentielles

pour le développement communal et le Centre remercie le Conseil administratif d'y être attentif. Le Centre approuvera ce message, qui répond de manière équilibrée aux attentes de la ville et du citoyen cédant. »

Mme Schneckenburger prend la parole :

« L'achat de cette parcelle est une évidence pour que Versoix puisse agrandir et améliorer ses infrastructures scolaires.

J'invite donc le Conseil municipal à accepter ce crédit, mais j'invite également le Conseil administratif à planifier rapidement la construction d'un bâtiment sur la parcelle disponible à savoir celle proche des bâtiments scolaires actuels.

Ce projet devra prévoir un agrandissement futur qui pourra se prolonger sur la 2ème parcelle, en temps voulu. »

M. Riat prend la parole :

« Mesdames et Messieurs, chers-ères collègues,

Je tiens à vous préciser que le récent rapport provisoire du SRED (Service de la recherche en éducation), est encore plus alarmant que celui de l'année dernière, concernant les effectifs des élèves dans les écoles de la commune. Il annonce une augmentation de ceux-ci, encore plus importante que prévu, notamment dans le secteur de Lachenal. Nous devons répondre aux besoins scolaires à Versoix, en y ajoutant l'attention particulière qui nous oblige à faire face à l'afflux d'élèves ukrainiens. Qui dit augmentation du nombre d'élèves, dit aussi, plus de besoins en places dans les restaurants scolaires et dans le parascolaire. Or, vous n'êtes pas sans savoir non plus, que nous arrivons à saturation à ce niveau-là !

La commission BGPP doit rapidement d'ailleurs, entreprendre une réflexion en profondeur et en urgence, afin de faire face dans le secteur Lachenal, aux gros besoins en nouvelles classes, en salles de gymnastique, ou encore en locaux pour les activités parascolaires.

Tout comme moi, vous avez pris connaissance du dossier qui nous occupe quant à l'achat des deux parcelles avec ses bâtiments, dossier sur lequel nous devons nous prononcer ce soir.

Nonobstant tous les points objectifs, figurant dans le message du Conseil administratif, je m'attarderai à défendre en particulier, le préavis des services Gérances & Écoles et Bâtiments. Il s'avère que nous avons ici, une opportunité incroyable, d'acquérir ces deux parcelles au chemin Louis-Dégallier 3 et 3A, sur un terrain de 1804 m², jouxtant le complexe scolaire de Lachenal. À mon sens, cet endroit que l'on peut qualifier de stratégique !

Si nous sommes dans la lignée voulue de l'image directrice du secteur concerné, nous sommes également dans le fameux PSIA (plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique), lequel délimite entre autres, la marge de manœuvre cantonale en matière d'aménagement du territoire, notamment en lien avec la protection contre le bruit.

Et il faudra bien évidemment, composer avec l'OCEN (l'Office Cantonal de l'Énergie) dont le but est de conduire une politique cantonale énergétique, actuellement, des plus contraignantes, en termes de construction ou de rénovation, afin d'encourager la production et

l'utilisation d'énergies renouvelables et indigènes, pour se substituer aux énergies fossiles et le nucléaire. Toutefois, il est probable que l'Etat, au vu des circonstances, concède à certaines dérogations en ce qui concerne le domaine scolaire.

Pour toutes les raisons évoquées, il est primordial dans un premier temps, d'accepter ce crédit de CHF 2'585'000.-, pour l'achat des deux parcelles appartenant à M. Meylan, tant il est vrai et j'insiste, qu'il s'agit ici d'une opportunité exceptionnelle.

Le PLR, acceptera donc ce crédit tel quel.

Merci de votre attention. »

La parole n'est plus demandée et le Président procède au vote.

D34 - Crédit de CHF 2'585'000.- destiné à l'acquisition des parcelles n°6890 et 6891, chemin Louis-Dégallier 3 et 3A

Vu les parcelles 6890 et 6891 sises au chemin Dégallier 3 et 3A à Versoix et l'intention de leur propriétaire de vendre ces dernières,

vu la proximité des parcelles en question avec l'école Lachenal et les besoins de développement prévus à terme pour des activités scolaires et parascolaires liées à cet établissement,

vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 31 mai 2023, qui décrit dans les détails l'achat qui sera effectué au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 22 août 2023,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 5 septembre 2023,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui, 0 non et 0 abstention,

1. D'autoriser le conseil administratif à acquérir les parcelles no 6890 et 6891 de la commune de Versoix, sises au chemin Dégallier 3 et 3A, de 867m2 et 937 m2 pour un total de 1804 m2, propriétés de Monsieur André Meylan, pour un montant de CHF 2'585'000.

2. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 2'585'000 en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose de :

- a) un montant de CHF 2'478'000.- pour l'acquisition des parcelles,
- b) un montant estimé à CHF 107'000.- pour les frais d'acte et autres droits.

3. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 directement à l'actif du bilan de la commune de Versoix, dans le patrimoine financier.
6. De charger le conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires.

7. D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 2'585'000, afin de permettre l'acquisition de ces parcelles.

- b. D38 – Bief de Pont-Céard - Délégation du Conseil municipal vers le Conseil administratif en vue d'une cession terrain domaine public au profit domaine privé

En préambule le Président prend la parole :

« Le Secrétariat général a été contacté par le SAFCO au mois de juin 2023 s'agissant de la conformité de la délibération D27 (« Bief de Pont-Céard - Délégation du Conseil municipal vers le Conseil administratif en vue d'une cession terrain domaine public au profit domaine privé ») votée lors du Conseil municipal du 15 mai 2023. Le SAFCO a indiqué que le dispositif de la délibération était incomplet, ce dernier devant comprendre en effet l'ensemble des opérations foncières prévues dans le projet, même si certaines étaient déjà « couvertes » par la délégation générale du Conseil municipal au Conseil administratif pour la passation de certains actes authentiques, votée en début de législature. Le Secrétariat général s'est donc exécuté et a donc procédé à la rédaction d'une nouvelle délibération (D38), qui annule et remplace celle du 15 mai 2023. »

Discussion

La parole n'est pas demandée et le Président procède au vote.

D38 - Bief de Pont-Céard - Délégation du Conseil municipal vers le Conseil administratif en vue d'une cession terrain domaine public au profit domaine privé

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif dans sa séance du 15 mars 2023, qui décrit la nécessité désaffecter une portion du domaine public communal et céder cette dernière à un propriétaire privé dans le but d'optimiser l'entretien par le STVEP du cordon boisé le long du bief de Pont-Céard, en bordure des immeubles sis entre les n° 24 à 30 du chemin de Pont-Céard (Cité Choiseul),

vu le dossier de mutation no 05/2017, établi par le bureau d'ingénieurs Küpfer Géomètres SA, daté du 7 mars 2017 et mis à jour le 6 octobre 2022,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 25 avril 2023 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 11, alinéa 2, lettre c) de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961 ;

Vu l'article 9A du règlement concernant l'utilisation du domaine public du 21 décembre 1988;

vu l'article 28 du règlement du Conseil municipal ;

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui, 0 non, 0 abstention

1. D'annuler la délibération D27 votée par le Conseil Municipal le 15 mai 2023.
2. D'optimiser l'entretien par le STVEP du cordon boisé le long du bief de Pont-Céard, en bordure des immeubles sis entre les n° 24 à 30 du chemin de Pont-Céard (Cité Choiseul).
3. D'accepter, en vue de cet entretien, la division de la parcelle dp6282 (409m²) de la Commune de Versoix, sise à Versoix, en deux sous-parcelles dp6282A (261m²) et dp6282B (148m²), selon le dossier de mutation no 05/2017, établi par le bureau d'ingénieurs Kùpfer Géomètres SA, daté du 7 mars 2017 et mis à jour le 6 octobre 2022.
4. D'accepter également la désaffectation de la sous-parcelle dp6282B (148m²) de la Commune de Versoix, et sa cession à titre gratuit à la Société Immobilière Versoix-Ville SA, selon le tableau et dossier de mutation no 05/2017, établi par le bureau d'ingénieurs Kùpfer Géomètres SA, daté du 7 mars 2017 et mis à jour le 6 octobre 2022 (la parcelle dp6282A (261m²) restera au domaine public communal).
5. De demander au département compétent d'approuver la désaffectation visée sous chiffre 4.
6. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes nécessaires.

7. MOTIONS

Néant.

8. RESOLUTIONS

Néant

9. QUESTIONS

- a. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Conus concernant la décision relative à la partie du chemin Jean-Baptiste Vandelle qui devient exclusivement piétonne.

M. Lambert prend la parole :

« Un bilan des vitesses pour les zones 20 et 30 km/h un an après la mise en place de cette modération de trafic a montré que la vitesse restait trop élevée et ne répondant pas aux objectifs de la zone de rencontres. La mesure mise en place a été réfléchi pour permettre cette modération de vitesse mais également dans le cadre de l'étude de la voie verte en cours, en observant comment peuvent coexister à cet endroit un partage de circulation de mobilité douce et mobilité motorisée. Ainsi d'entente avec l'Office cantonal des transports il a été décidé de mettre en place une phase test fermant à la circulation motorisée un tronçon proche de la place de la Gare. Au-delà de cette modération de vitesse et la suppression de la circulation de transit, il était nécessaire de supprimer le stationnement sauvage. Des places de déposes vont être réalisées en plus de celles déjà existantes.

Un préavis de l'OCT a fait retarder la procédure. Il a également fallu consulter les commerçants et réfléchir à l'accès des camions de livraison (commerçants et marché) et des services de secours.

La place du marché risque de s'étendre sur le tronçon interdit à la circulation.

Cette mesure test sera mise en place dès le 27 septembre pour une année, en vue de l'implantation définitive de la voie verte.

- b. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Pinto Pereira qui demande si l'installation de ralentisseurs à la route de Saint-Loup (hauteur carrefour route dessous Saint-Loup) ne risque pas de prêter la priorité de droite.

M. Lambert prend la parole :

« Ces aménagements ont été décidés d'entente avec l'OCT et les TPG. Il s'agit d'une période d'essai de mise en place de ralentisseurs et de rétrécissements. Ces mesures fonctionnent bien avec une observation des normes de vitesse qui sont respectées par 85 % de l'ensemble des véhicules à 31 km/h. Les aménagements sont donc conformes ; des projets similaires voient le jour un peu partout dans le canton. On remarque qu'il n'y a pas de risque pour la priorité de droite et que le ralentisseur fonctionne. »

- c. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Diaz qui demande, concernant l'extinction des feux durant la nuit, s'il est judicieux de rallumer les lumières de 5h00 à 6h00 dans le quartier des Moulins de Versoix.

M. Lambert prend la parole :

« L'éclairage public est géré par une sonde crépusculaire évolutive tout au long de l'année. Les extinctions et allumages le matin et le soir sont faits sur la base de cette sonde crépusculaire (actuellement lever du jour à 5h50 ; en décembre lever du jour entre 8h et 8h30).

L'extinction TPG de 1h00 à 5h00 a été décidée et mise en test principalement sur la zone villa. Elle permet donc à la population de rejoindre les arrêts de bus et de train en toute sécurité via les chemins publics. Pour les chemins équipés en éclairage moderne, une gestion à distance permet encore de modifier cet horaire. Pour les autres chemins avec les anciens luminaires, une discussion est en cours avec les SIG pour une intervention à la demande. Un bilan est prévu d'ici la fin de l'été pour les zones concernées. Les horaires d'extinction pourraient être modifiés. »

- d. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Conus concernant le projet d'acquisition de matériel d'enregistrement des séances de commissions et du Conseil municipal.

Mme Enhas prend la parole :

« Les procès-verbalistes sont maintenant équipées de matériel d'enregistrement pour les séances de commissions. S'agissant des séances du Conseil municipal, une solution est actuellement en test. Des informations seront transmises lors de la prochaine séance du Conseil municipal si le résultat du test est satisfaisant. »

M. Conus prend note de ces informations et remercie pour l'achat de matériel. Il demande de quels tests il s'agit.

Mme Enhas indique qu'il s'agit de tests très techniques gérés par l'informaticien de la commune. Elle n'est pas en mesure de donner d'autres informations concernant la nature des tests effectués.

- e. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Leiser concernant la procédure utilisée par les ressources humaines de l'administration pour répondre aux personnes dont la candidature n'est pas retenue.

Mme Enhas prend la parole :

« Le service des ressources humaines dispose de 2,3 EPT, c'est-à-dire 3 personnes qui travaillent à temps partiel dans ce service.

Dans le processus de gestion des offres d'emploi, il faut savoir que l'ensemble des recrutements est géré à l'interne. L'administration ne fait pas appel à des sociétés spécialisées.

Depuis le mois d'août 2022, environ 10 annonces ont été publiées sur la plateforme spécialisée « Job Up ». Ceci a généré l'envoi de plus de 1500 candidatures, ce qui correspond en moyenne à 150 offres pour chaque poste proposé parmi lesquelles une grande majorité des dossiers ne correspondent pas aux exigences.

Parallèlement à ce processus sur « Job Up », il y a également la publication d'offres sur le site internet de la commune. Pendant de nombreuses années une réponse était adressée aux candidatures reçues de manière systématique. Il a été constaté qu'il y avait quelques erreurs et le service RH a décidé de simplifier son mode de communication. Dans chaque accusé de réception envoyé aux personnes qui postulent il est clairement indiqué « *Sans réponse de*

notre part dans un délai de trois semaines après la date de fin de postulation, veuillez considérer que votre candidature n'a pas été retenue ».

Au vu du volume très important des candidatures, il est difficile de reprendre contact avec chaque personne. Pour toutes les autres personnes dont le dossier a été retenu et qui ont eu un contact avec le service des RH, une réponse personnalisée est adressée à chaque candidat. Cela permet de différencier la relation entretenue dans le cadre de ces postulations.

- f. Question orale de M. Kapp qui demande, concernant l'acquisition et l'installation de panneaux solaires, si la Ville de Versoix a prévu de participer à l'appel d'offre des SIG auquel ont participé d'autres communes.

Le Président remercie M. Kapp de distinguer lors de ses interventions ce qui peut être débattu en commission de ce qui est une question orale à poser en séance plénière.

Suite à l'évocation par M. Kapp de plusieurs projets en lien avec le développement durable, Mme Tchamkerten propose de présenter un résumé de chaque projet lors d'une prochaine séance plénière. Elle signale par ailleurs qu'elle n'a pas entendu que le concept d'installation de panneaux solaires auquel participent les communes voisines s'étendrait à Versoix. Elle indique que la Ville de Versoix aura son propre concept.

10. PETITIONS

Néant.

11. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Cédric Lambert, Maire

Travaux, Voirie, Espace public

- Fermeture du tronçon chemin Vandelle – Place de la Gare dès le 27 septembre prochain.
- Début des travaux sur le terrain du Verger à côté de l'espace de travail de la Voirie avec la pose de la surface argilo-calcaire. Les plantations selon le plan annoncé seront effectuées en automne.
- Cabestan : Réalisation du béton désactivé en automne et création de fosses de plantation.
- Pré-Colomb : Les travaux de génie-civil sont terminés. Les plantations seront effectuées en automne.

Agenda - Culture

- Daniel Humair Trio (Jazz) - samedi 16 septembre 2023 à 20h00 - Les Caves.

- Hans Erni - Collection Inge & Francis Clivaz, du 29 septembre au 12 novembre 2023 à la Galerie du Boléro. Vernissage vendredi 29 septembre de 17h00 à 20h00. Partie officielle à 18h30 – Entrée libre.
- Association Historia, cycles de conférences, Galerie du Boléro :
 - o Art et pouvoir dans l'Antiquité, mardi 3 octobre 2023 à 18h30.
 - o Au service des princes de la Renaissance. Les destins croisés de Michel-Ange et de Vinci, jeudi 19 octobre 2023 à 18h30.
 - o Au service de la grandeur. La propagande artistique de Louis XIV et Napoléon Ier, jeudi 2 novembre 2023 à 18h30.
- Exposition à l'Espace Patrimoine à l'occasion des 200 ans Corps des sapeurs-pompiers volontaires de Versoix, du 16 septembre au 1^{er} octobre 2023.
- Pratique libre de danses hip-hop, le lundi 25 septembre 2023 de 18h 00 à 22h00 - Les Caves.

Les Caves

Concerts et spectacles tous publics. Programme disponible sur internet :

<https://www.versoix.ch/sites-les-caves-programme/les-caves/>

Thés dansants

Un sondage est en cours par le service de la Culture concernant l'organisation de thés dansants une fois par mois dès le mois d'octobre 2023.

Mme Jolanka Tchamkerten, Vice-Maire

Compagnie de Sapeurs-Pompiers

200^e anniversaire de notre compagnie de sapeurs-pompiers le 16 septembre 2023. Au programme : défilé de véhicules dès 10h, partie officielle à 11h45 à Lachenal, animations durant l'après-midi, bal des pompiers le soir. Une exposition est à voir dans le hall du Boléro depuis le 4 septembre. Une exposition est à voir à l'Espace Patrimoine les 16-17 septembre, 23-24 septembre et 30 septembre-1^{er} octobre, de 14h00 à 18h00.

La nuit est belle

Le 22 septembre 2023, Versoix participera une nouvelle fois à cet événement, qui aura pour thème Santé (préservation des rythmes biologiques) et Sécurité (comment voir et être vu quand on est piéton, cycliste, PMR, mal-voyant) des usagers la nuit.

Bâtiments

Le concours d'architecture pour l'agrandissement de l'école de Montfleury sera bientôt lancé.

Les panneaux solaires ont été posés sur le Boléro. Le plan climat sera présenté lors de la séance du 9 octobre 2023.

Mme Ornella Enhas, Conseillère administrative

Cohésion sociale

Accueil de familles ukrainiennes - Modulis

Pour rappel, l'Hospice Général a la charge de l'accueil des migrants sur le canton de Genève. L'HG a procédé à une demande de modifications

d'affectation des surfaces de bureaux disponibles dans l'immeuble Modulis pour pouvoir y loger des familles ukrainiennes. Les autorisations ont été délivrées par le canton et l'HG a procédé à des travaux pour créer une structure d'hébergement collectif (PHC=plateau d'hébergement collectif). Plusieurs familles sont arrivées à Versoix pendant l'été. Il s'agit principalement de femmes accompagnées de leurs enfants (182 personnes dont 97 enfants de 0 à 18 ans).

L'accueil s'est bien passé pendant l'été grâce à la collaboration active des services communaux avec l'HG et la FASE et les associations locales. 63 enfants sont scolarisés sur la commune en primaire. Les établissements sont arrivés à saturation. Les services communaux et les directeurs d'établissements ont dû réorganiser les classes pour accueillir ces enfants, les plus grands étant scolarisés au CO des Colombières. Malgré les difficultés les enfants ont pu effectuer leur rentrée scolaire et bénéficier d'une prise en charge par la FASE pour les repas de midi.

Dispositif Place aux jeunes

Le Département de la cohésion sociale a octroyé à la commune un financement additionnel de CHF 25'000.- pour le projet « Place aux jeunes » pour l'année 2024.

Passerelle volante

Ce projet concerne la politique communautaire développée au service de la cohésion sociale avec le développement d'un nouveau concept pour aller à la rencontre des habitants de Versoix en passant de quartier en quartier. Les prochaines sorties auront le 13 septembre de 15h00 à 17h00 à la Pelotière et le 19 septembre de 16h00 à 18h00 dans le préau de l'école Ami-Argand.

Tour du monde en 1 jour

La fête « Tour du monde en 1 jour » qui aura lieu le dimanche 17 septembre 2023 de 10h00 à 18h00 à la Grève Nautique de Port-Choiseul a pour but de mettre en valeur la richesse culturelle de Versoix à travers différentes spécialités culinaires. Une rencontre autour de la nourriture et diverses animations.

Sport

Run Mate : épreuve de course à pied autour du Lac Léman en relais les 23 et 24 septembre 2023. Départ de Montreux en direction de Lausanne. Passage des équipes par le centre sportif de Versoix dans la nuit du 23 au 24 septembre.

Course de l'escalade

Versoix accueillera l'entraînement à la course de l'escalade au centre sportif le dimanche 5 novembre en matinée.

M. Tamone demande confirmation que la communication reçue par mail le matin même à 9h18 et qui figure sur l'extranet ne fait pas l'objet d'une communication au Conseil municipal de ce soir.

M. Lambert indique que la communication a été adressée aux membres du Conseil municipal uniquement, en raison du délai de recours qui n'est pas échu.

12. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Conus prend la parole :

« Le week-end du Zooloo Festival est passé et s'est très bien passé. Comme annoncé sur l'affiche, ça a été bestial ! Une affluence record, de nombreuses formations musicales de styles très différents, des propositions d'activités pour tous les âges dans la journée, beaucoup de stands variés, bref un parfait week-end festif et accessible à toutes et tous. Un reportage vidéo relate très bien cette belle manifestation sur le site de Televersoix.

Tout cela a été rendu possible grâce à l'engagement sans faille des membres du comité du Zooloo Festival - festival qui émane historiquement de l'ancien parlement des jeunes de Versoix - de nombreux bénévoles, ainsi que du soutien du service culturel de notre commune. À relever que les membres de la commission de la culture avaient décidé d'allouer un montant financier supplémentaire pour les 15 ans de ce festival. Nous avons pu constater que ces finances ont été très bien gérées, ce qui a participé au grand succès de cette édition.

Remerciements également à tous les services et employés communaux ayant participé à cette belle réussite! Vivement l'année prochaine ! »

13. DIVERS

13.1.

M. Marquis prend la parole :

« Est-ce que le Conseil administratif prévoit le dépôt d'une résolution en lien avec la présentation du plan climat ? Une ratification politique serait intéressante et pertinente en termes de légitimité démocratique. »

13.2.

Mme Chaudieu prend la parole :

« Les membres du CM ont reçu ce matin un mail de la mairie annonçant le non-recours de cette dernière après le Jugement du Tribunal de Lausanne. Une résolution devait être présentée aujourd'hui, refusant toute dépense supplémentaire, à laquelle nous avons renoncé du fait du non-recours. Cette annonce tardive visait-elle à passer sous silence ce verdict ? Pour la presse et pour tous les citoyens de Versoix qui ont suivi cette affaire de plus ou moins près, il est clair qu'avec sa condamnation à 1f symbolique, le Président du Tribunal de Lausanne a clairement décidé de tourner en ridicule la mairie, le Secrétaire général et toute cette procédure extrêmement coûteuse, absurde et inutile. Alors, arrêtons de nous voiler la face, Versoix a perdu, les contribuables ont perdu, ce n'est pas une victoire éclatante. La mairie a bien été ridiculisée dans cette affaire. »

M. Lambert prend la parole :

« La mairie étant mise en cause, une réponse s'impose. Le franc symbolique est un souci du juge d'essayer d'avoir une convention qui n'a pas pu avoir lieu, les parties n'étant pas d'accord et afin que chacun reparte en ayant relativement sauvé la face. Le franc symbolique nous paraît bien maigre mais nous en prenons acte. Le ridicule peut aussi toucher un lectorat qui n'est pas toujours le lecteur moyen comprenant ce qu'est une satire. Ce jugement reconnaît quand même une atteinte illicite à la personnalité de notre secrétaire général et conclut par une condamnation du journal. On s'en accommode. L'intérêt serait avec vous de tourner la page mais ce n'est pas encore terminé sur le plan pénal avec le maintien de l'ordonnance de condamnation du journaliste de Vigousse pour diffamation par le Ministère public de l'arrondissement de Lausanne. Pour le reste il est important que l'on reconnaisse ces faits et ce jugement de manière à ce que l'on puisse exercer nos missions et remplir une partie de ce que nous avons défini comme les objectifs de législature avec les employés de notre administration communale qui sont extrêmement touchés par une affaire qui n'aurait jamais pu prendre une telle ampleur si 18 membres du Conseil municipal n'y avaient donné autant de crédibilité. »

M. Conus tient à rappeler une petite phrase qui figure dans le jugement qui dit que la participation de la commune de Versoix n'a absolument rien apporté à la procédure.

M. Lambert constate que visiblement les éléments apportés par le Secrétaire général ont suffi. Il était important que le Conseil administratif soutienne son employé, c'est pourquoi il y a eu une procédure en intervention accessoire.

M. Tamone se permet de revenir sur les propos de M. le Maire relatifs aux causes et conséquences. Il s'agit d'une interprétation de sa part. Ce n'est pas parce que 18 membres élus du Conseil municipal ont mis en évidence un problème que tout s'est enchaîné. Il considère que le reste appartient à celles et ceux qui ont saisi la justice.

M. Lambert prend la parole :

« Si je me souviens bien une des premières interventions des Conseillers municipaux était de parler de cet article et de le qualifier de pertinent. »

Mme Chaudieu prend la parole :

« Je pense qu'il eut été plus pertinent pour protéger votre employé de laisser pisser. »

Le Président stoppe ici les prises de parole et tient à effectuer une remise à l'ordre en déplorant cette partie de ping-pong qui n'a pas lieu d'être. Il suggère que ceux qui souhaitent parler plus vivement de leurs désaccords le fassent pendant la verrée.

13.3.

M. Conus prend la parole :

« J'aimerais remercier ici les 2 employés administratifs du bureau mobile TPG, venus offrir leurs excellents services à la population de Versoix, le 16 août, facilitant ainsi le renouvellement des abonnements des habitants, y compris en dehors des heures d'ouvertures prévues. Quelques personnes sont revenues vers moi, m'informant de leur difficulté à trouver cette information sur le site internet de la commune, je pense que pour l'année prochaine, la date de la présence du bureau TPG mobile devrait être affichée sur la page d'accueil. Enfin, je souhaiterais transmettre les remerciements de ces deux préposés TPG à l'ensemble des secrétaires-réceptionnistes de la mairie et plus particulièrement à Mme Pascale Echivard, pour l'aide précieuse qu'elle a su leur apporter. »

13.4.

M. Tamone prend la parole :

« C'est un bonheur de pouvoir traverser Bellevue sans voitures avec une piste cyclable toute neuve. Il tire un coup de chapeau à ceux qui ont permis cela ».

13.5.

M. Pinto-Pereira rebondit sur les propos de M. Tamone et signale le passage d'une étape du Tour de Romandie de cyclisme féminin par Versoix engendrant certainement quelques bouchons le week-end prochain.

13.6.

Suite au décès prématuré (33 ans) d'un enfant d'un membre du Conseil municipal, M. Patrice Marro, le Président tient à lui adresser ses sincères pensées.

Le Président clôt la séance à 21h29.

Parole au public

Question d'un citoyen concernant la pose de béton désactivé au Cabestan.

Réponse : Des tranchées végétalisées vont être installées devant les vitrines.

Intervention d'un citoyen qui demande quels sont les impacts chiffrés approximatifs et les dépenses budgétisées pour 2024 suite à l'arrivée et à l'installation des migrants dans le bâtiment Modulis et à l'utilisation des infrastructures versoisiennes.

Réponse : Les frais liés aux personnes accueillies dans le bâtiment Modulis sont entièrement pris en charge par l'Hospice Général. Il n'y a pas de budget spécifique prévu pour l'accueil des personnes ukrainiennes. Un travail important de réflexion pour la rentrée prochaine est effectué par les services communaux en collaboration avec le DIP.

Intervention d'un citoyen concernant un recueil de poésie.

Fin de la séance à 21h35.

* * * * *